

Compte rendu de séance

## Réunion du Bureau

Lundi 06 décembre 2021 à 18h00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	Exc
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

### Objet de la réunion

Plan de financement ZA de Bel Air

Assainissement

Culture

Suites CT

Caserne de pompiers

Questions diverses

# 1. Zone d'activités Bel Air

Il est nécessaire de déposer le dossier de demande de DETR avant le 31 décembre.

Les coûts d'aménagement de cette zone sont conséquents. On est sur une inflation importante qui résulte en partie de l'évolution de la réglementation notamment en matière environnementale.

<b>DEPENSES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
MADS	SIDEC	3 891 €	3 891 €
Maitrise d'œuvre	BEVRD	27 100 €	32 520 €
Maitrise d'œuvre complémentaires	Ain géotech	1 960 €	2 352 €
Etude environnementale	SOBERCO	13 550 €	16 260 €
Accompagnement juridique	CGBG	8 500 €	10 200 €
Géomètre	ABCD	6 612 €	7 935 €
<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>		<b>61 613 €</b>	<b>73 158 €</b>

Acquisitions foncières	159 948 €	159 948 €	
Frais safer	14 395 €	17 274 €	
<b>SOUS TOTAL FONCIER</b>		<b>174 343 €</b>	<b>177 222 €</b>

VRD	612 221 €	734 665 €	
Réseaux humides	374 625 €	449 550 €	
Espaces verts	90 485 €	108 582 €	
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>		<b>1 077 331 €</b>	<b>1 292 797 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 313 287 €</b>	<b>1 543 177 €</b>

<b>RECETTES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
DETR	50%	656 643 €	
Autofinancement		656 643 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 313 287 €</b>	<b>1 543 177 €</b>

A l'unanimité le bureau valide une demande de financement à hauteur de 50%, soit 656 643€

# 2. Assainissement

## Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la step de Montbarrey

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la step de Montbarrey et des réseaux de transfert a été attribué au cabinet ARTELIA pour un montant

provisoire de 138 358€ HT basé sur le montant estimatif des travaux. Il convient de réajuster la rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût réel des travaux après attribution des marchés, ce qui induit une augmentation de 10 362.09€ HT.

Par ailleurs, le forfait de la mission complémentaire d'assistance à maître d'ouvrage doit être réduit de 1 485€ HT.

A l'unanimité le bureau autorise le Président à signer un avenant avec le cabinet ARTELIA pour une plus-value de 8 877.09 €HT portant le montant de la mission à 147 235.09€ HT.

### **Avenant au marché de travaux de la step de Montbarrey**

Le marché de travaux de la step de Montbarrey a été attribué à la société HYDREA et aux entreprises GCBAT, PELLEGRINI et SANCHEZ. Après la signature du marché, des modifications et des ajouts ont été apportés à différentes pièces du marché pour intégrer des précisions sur les engagements pris par les titulaires.

Il convient de lister les modifications ainsi apportées au marché dans un avenant afin de les valider, leur incidence financière ayant déjà été prise en compte dans le montant du marché attribué.

A l'unanimité le bureau autorise le Président à signer un avenant au marché de la step de Montbarrey avec les titulaires ci-dessus pour préciser les modifications apportées aux pièces du marché, sans incidence financière sur ce dernier.

## **3. Culture**

### **Subvention à l'association 3A**

Dans le cadre de sa politique culturelle de mise en valeur des artistes locaux, la commission culture réunie en date du 23 novembre 2021 s'est prononcée favorable au versement d'une subvention de 1 000€ à l'association des 3A pour l'organisation de ses « ateliers d'Artistes en zigzag ». Ils ont pour objectif de promouvoir les artistes peintres du Jura (dont certains sont du Val d'Amour) à travers l'ouverture de leur atelier au public pendant la saison estivale. Cette aide viendrait renforcer l'aide à la logistique et à la communication pour donner plus d'ampleur et de résonance à cette action qui aura lieu en 2022.

Le bureau à l'unanimité autorise le versement de la subvention.

### **Demandes de financement action culturelle 2022**

Dans le cadre de la poursuite du projet de développement culturel, il est nécessaire de solliciter les subventions relatives aux actions à conduire sur 2022 :

Trois demandes doivent être réalisées :

- une demande au titre du FNADT pour le festival et le Cabaret des locales,

<b>Dépenses</b>	
<b>Prestations</b>	
Art itinérant - Cabaret des locales (Pudding théâtre)	16 564 €
Festival - Prestation	55 000 €
<b>Frais de communication</b>	
Actualisation site web Semeurs	360 €
Promotion presse	1 200 €
Animation numérique	1 800 €
Diffusion affiches et tracts	1 527 €
Reportage photos	1 101 €
Impression affiches et tracts	1 786 €

<b>Total général</b>	<b>79 338 €</b>
----------------------	-----------------

<b>Recettes</b>	
<b>Prestations</b>	
Conseil Régional - Cabaret des locales	6 626 €
Conseil Régional - Festival	8 000 €
Conseil Départemental - Festival	12 555 €
Etat - Festival/Cabaret des locales	23 801 €
CCVA - Autofinancement	28 356 €

<b>Total général</b>	<b>79 338 €</b>
----------------------	-----------------

- une demande pour la Région de Bourgogne Franche-Comté au titre du Cabaret des locales,

<b>Dépenses</b>	
Art itinérant - Cabaret des locales	<b>16 564 €</b>
<b>Recettes</b>	
Conseil Régional	6 626 €
État contrat de ruralité	4 969 €
Autofinancement	4 969 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 564 €</b>

- une demande au titre du Département et de la Région pour le festival uniquement.

<b>Dépenses</b>	
Budget artistique (direction artistique, spectacles, frais administratifs,...)	<b>55 000 €</b>
Communication et diffusion, site web	7 774 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>62 774 €</b>

<b>Recettes</b>	
Conseil Régional (plafonné)	8 000 €
Conseil Départemental – 20%	12 555 €
État contrat de ruralité - 30%	18 832 €
Autofinancement	23 387 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>62 774 €</b>

A l'unanimité, le bureau valide les plans de financement et autorise le président à solliciter les subventions.

## 4. Suites comité technique

La question de la protection sociale des agents a été abordée lors du dernier comité technique, la réglementation imposant prochainement la mise en œuvre d'une protection complète que ce soit en prévoyance ou en protection santé.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités auront obligation de proposer une participation à la fois sur la prévoyance et sur la santé. La discussion est assez surprenante au regard du privé qui a déjà l'obligation depuis de nombreuses années.

Certains agents ne sont toujours pas couverts. La participation employeur doit être incitative pour favoriser l'accès à la prévoyance des agents.

Le bureau serait favorable à avoir un accord majoritaire afin d'imposer l'obligation tant sur la prévoyance que pour la santé. Un contrat de groupe permet d'obtenir des mutuelles moins chères.

Il faut faire de la pédagogie dans le domaine afin de mobiliser les agents sur le sujet. Les membres du comité technique seront mobilisés sur ce projet.

## 5. Projet de caserne des pompiers

Lors de la sainte barbe à Lorette, le colonel des pompiers a fait savoir aux élus que le budget pour la construction d'une nouvelle caserne était disponible. Une réunion est organisée prochainement avec les maires de 1<sup>er</sup> appel afin d'échanger et définir une méthode.

Lorette est dans le programme départemental depuis longtemps et reste une des deux casernes à faire sur le Jura.

Le site d'implantation n'est pas défini malgré les parutions presses.

Il s'agira d'une caserne de 4 travées. Il faudra un minimum de terrain pour son implantation.

Sur l'aspect financier, que la communauté de communes participe à l'investissement est possible, mais d'autres investissements en pâtiront. Le

montage financier qui a prévalu à Mont sous Vaudrey en 1998 n'est pas nécessairement reproductible aujourd'hui. Il faut travailler au montage financier de l'opération.

## **6. Questions diverses**

### **Tables de pique-nique PDIPR**

Dans le cadre du PDIPR il a été décidé d'installer des tables de pique-nique. Les lieux ont été définis en accord avec les communes ou l'ONF en forêt de Chaux. Pour une installation au sein des communes, il est demandé une participation à hauteur de 20%. En contrepartie, la CCVA assurera l'entretien.

Le bureau valide la convention de participation à hauteur de 20% dans le cadre du fonds de concours.

Une passerelle ferroviaire a été démontée par l'ONF sur le sentier de randonnée des Radeliers. Il s'agit d'une décision de l'ONF sur injonction de l'Etat et de la SNCF pour des questions de sécurité. L'ONF s'est engagé à baliser une déviation

### **Journée rando**

La commune de Souvans va porter la journée de la randonnée 2022. La date reste à définir.

### **Signature convention PEP 39 pour secteur Jeune**

Le bureau autorise le président à signer la convention avec les PEP 39 pour un séjour de ski pour les ados en février.

### **Convention fonds de concours Mairie de Chamblay pour financement groupe scolaire**

Le bureau valide la participation à hauteur de 127 446 € et autorise le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Chamblay. Le bureau souhaite qu'un rapport informatif soit présenté en conseil communautaire sur le bilan financier de l'opération.

### **Investissements dans les ALSH communaux**

La communauté de communes participe financièrement de façon très différenciée auprès des communes pour les accueils de loisirs, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le coût est à mettre en lien avec les charges du service enfance. Il faudrait d'abord éviter de payer les investissements en tant que locataire.

Les situations sont aujourd'hui trop différentes et le système est inéquitable. Les décisions se prennent dans un contexte particulier, et il est nécessaire de fixer des règles au regard du contexte actuel.

Un état des lieux sera effectué et retraité en bureau.

## **Autres**

Une rencontre a eu lieu ce jour à Mouchard avec le Président et le directeur des compagnons. Etaient présents, Sandra Hählen, Jean Marie Sermier, Gêrôme Fassenet, le Sous-Préfet. Les compagnons ont présenté un projet de restructuration sur la commune de Mouchard. Le projet est intéressant et très ambitieux (investissement à hauteur de 12 millions d'euros). Le projet prévoit de maintenir au centre de Mouchard les espaces de vie et de déporter les services administratifs et de formation en périphérie de Mouchard.

Sur le plan de l'urbanisme il y a deux solutions. Soit une intégration à la révision à venir, soit une modification par déclaration de projet

Deux réunions ont lieu prochainement au niveau de pays avec plusieurs projets à l'ordre du jour, dont l'idée d'un PTGE. Sur le secteur, il y a un volume d'eau conséquent sous nos pieds. Après accord des 4 EPCI concernées, le projet pourra être engagé. Cœur du Jura sera probablement intégré à la démarche.

Le Président du département viendra à la rencontre des élus du canton le 27 janvier prochain à la Loye.

L'enseignante spécialisée a rencontré Paulette Giancatarino ce jour. Elle travaille avec son téléphone et son portable personnels. Elle souhaiterait bénéficier d'un minium de matériel. La psychologue scolaire intervient également sur le Val d'Amour deux jours par semaine. Une salle sera mise à sa disposition à Mont sous Vaudrey.

La démarche avec Arc et Senans se poursuit. Une étude des incidences financières pour les 2 EPCI a été réalisé par AGORA. La seule question à poser est celle du ticket de sortie à la communauté de communes Loue Lison.

Le rapport quinquennal des AC présenté en CLECT a été apprécié par les élus. Il est clair et de qualité. L'intervention d'AGORA a quant à elle été très pédagogique.

Le mode de calcul des contributions au SDIS est remis à plat et il est fort probable qu'il y ait une augmentation significative pour les communes du Val d'Amour. Il est nécessaire de connaître les modalités qui seront appliquées.

**La séance est levée à 20h00.**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**